

Commune de Saint-Galmier

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2023.
- Approuve à l'unanimité les créations de postes.
- Approuve à l'unanimité le recrutement d'agents contractuels en accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou en remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément absent.
- Approuve à l'unanimité les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
- Approuve à la majorité (23 voix Pour, 5 Contre, 1 Abstention) l'acquisition d'une parcelle (site de la Rose des Vents)
- Approuve à l'unanimité la vente du tènement 1 rue de St-Etienne
- Approuve à l'unanimité la vente de la parcelle BY 373
- Prend acte du rapport de gestion de NOVIM – exercice 2022
- Approuve à l'unanimité la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire d'Andrézieux-Bouthéon
- Approuve à l'unanimité la signature de la charte Génération Vélo
- Prend acte du rapport annuel du service géré en délégation - Camping municipal - année 2022
- Approuve à l'unanimité les tarifs 2024 de location des salles municipales
- Approuve à l'unanimité la sollicitation de partenariats pour la Foire de la Sainte-Catherine Edition 2023
- Approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 – budget commune 2023
- Approuve à l'unanimité les subventions aux associations - année 2023

- Approuve à l'unanimité les conventions avec les sponsors pour les Championnats de France de pumptrack
- Approuve à l'unanimité le tarif des stands pour les Championnats de France de pumptrack
- Prend acte des décisions du maire.



Le Maire,
Philippe DENIS.

Affiché et mis en ligne le 25 septembre 2023